

FORMATION MM

«Qualification Maître.sse de maison»

Selon référentiel d'activités-compétences-certification validé par la CPNE-FP le 30 juin 2020

DATES ET LIEU DE LA FORMATION

La formation Maître.sse de maison en secteur social dure 217 heures ou 231h heures selon les résultats de la phase de positionnement, elle est réalisée en discontinu :

Positionnement	15 et 16 septembre 2022
Formation à POLARIS site d'Isle	Dates des regroupements en centre de formation
	03 au 07 octobre 2022
	14 au 18 novembre 2022
	12 au 16 décembre 2022
	09 au 13 janvier 2023
	20 au 24 février 2023
	13 au 17 mars 2023
	03 au 07 avril 2023
Certification	Semaine du 24 au 28 avril 2023

***Inscription avant le 05 septembre 2022 (12h00)**

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Contribuer à l'adaptation, à la qualité et à la sécurité du cadre de vie en tenant compte du projet de la personne, du projet d'établissement/de service.
- Assurer l'accompagnement des personnes en intervenant dans les actes essentiels de la vie quotidienne.
- Prévenir et gérer les situations problématiques selon les procédures en vigueur au sein de votre établissement/service
- Positionner comme professionnel (le) de l'action sociale/médico-sociale et à ce titre vous participez à l'équipe pluri-professionnelle.
- Assurer les transmissions permettant de garantir la continuité de l'accompagnement en vous appuyant pour cela sur les outils de communication des ESSMS
- Obtenir la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) et le certificat HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point).

CONTENU DE LA FORMATION de 217 ou 231 heures

Bloc 1 : 5 modules spécifiques pour un total de 70 H

Rôle et fonction du/de la maître.sse de maison 7H

Qualité et sécurité du cadre de vie - 28H

Entretien du cadre de vie -7H

Entretien du linge - 7H

Préparation des repas et hygiène alimentaire - 21H

Bloc 2 : 4 modules en commun SN et MM pour un total de 77 H

Rôle et fonction du/de la maître.sse de maison quant à l'accompagnement des personnes - 7H

Les problématiques des publics - 31,50H (module commun SN et MM)

Les fondements et les méthodes de l'accompagnement (Analyse des pratiques) – 31,50H (module commun SN et MM)

Techniques permettant de répondre aux besoins d'hygiène et de confort-7H (module commun SN et MM)

Bloc 3 : 2 modules en commun SNQ et MM pour un total 49 H

Le cadre institutionnel de la fonction - 24H50 (module commun SN et MM)

Le travail en équipe pluri-professionnelle (coopération et analyse de la pratique) - 24H50 (module commun SN et MM)

Accompagnement de dossier 21h ou 35h

Méthodologie de réalisation du dossier 21H ou 35H suivant l'individualisation du parcours en lien avec la phase de positionnement

VALIDATION

Délivrance d'un Certificat de formation de Maître/Maîtresse de Maison par la CPNE de la Branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif

DISPENSES

- Pour les professionnels attestant de la qualification de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense
- Pour les professionnels attestant du certificat de compétence HACCP datant de moins de 2 ans : 14 heures de dispense

Les professionnels détenteurs de la qualification ou du CQP Surveillant(e) de nuit qui souhaiteraient accéder à la qualification de Maître(sse) de maison bénéficient de validations partielles automatiques (**voir dossier de pré-inscription**).

PRE-REQUIS / CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION

Les publics cibles sont les salariés des secteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux :

- qui exercent l'emploi de maître.sse de maison,
- qui l'ont exercé (salariés récurrents, demandeurs d'emploi) a minima 3 mois (continus ou discontinus) dans les 3 dernières années.

Au-delà de ces publics cibles, la formation peut accueillir des personnes ne connaissant ni l'emploi, ni le secteur (demandeurs d'emploi et/ou personnes en reconversion). L'entrée en formation est alors conditionnée au respect d'un certain nombre de prérequis :

- Avoir réalisé une période de découverte type PMSMP (**70h minimum**) ou disposer d'une expérience professionnelle de 10 jours minimum correspondant à l'emploi visé dans le secteur, et permettant de comprendre les conditions d'exercice de l'emploi, les attendus de l'emploi, de valider le projet. Un avis de l'établissement ayant accueilli le candidat dans le cadre de la période de mise en situation professionnelle sera pris en compte dans le cadre de l'entretien de positionnement (**évaluation et bilan de la PMSMP à fournir lors du positionnement**).
- Réaliser un positionnement

Le positionnement se fera à l'appui :

- d'une évaluation des savoirs de base (tests écrits permettant de vérifier les prérequis)
- d'un entretien de positionnement afin d'adapter, si besoin, le parcours de formation durant lequel seront évoquées les motivations du candidat, ses expériences professionnelles, ses connaissances des outils informatiques et de leurs utilisations, sa capacité d'organisation pour entrer en formation

CONTACT

Par le site internet : www.polaris-formation.fr

Par courriel : c.valethou@polaris-formation.fr

Par courrier :

POLARIS Formation
2 rue du Buisson
87170 ISLE

Par téléphone : 05 55 34 34 34 / 05 55 01 74 91

COÛT DE LA FORMATION

Montant : 2929,50 € pour un parcours de 217H ou 3118,50 € pour un parcours de 231h.

Soit 13,50€ / heure

NOMBRE DE PLACES

Limité à 16 stagiaires en parcours complet + 2 stagiaires en parcours partiel.